



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 2 novembre 2015

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : ACCEPTATION DES SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE DE MADAME M.O., DÉCÉDÉE LE 28 OCTOBRE 2012 ET DE MONSIEUR J.O., DÉCÉDÉ LE 13 DÉCEMBRE 2012

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 14/2015 de la Municipalité du 28 septembre 2015,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix et 1 abstention



- **D'autoriser** la Municipalité à accepter sa part légale aux successions de Madame M.O. et de Monsieur J.O., selon les inventaires établis par la Justice de Paix du district de Lavaux-Oron.

Ainsi délibéré en séance du 2 novembre 2015

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 2 novembre 2015

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : RÉPONSE À LA MOTION DE M. JEAN-CHRISTOPHE SCHWAAB « POUR DES RÈGLES ÉQUITABLES DE STATIONNEMENT LORS DE MANIFESTATIONS »

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 16/2015 de la Municipalité du 31 août 2015,
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 47 voix, 3 contre et 5 abstentions



- 1. **de prendre acte** du présent préavis comme réponse à la motion de Jean-Christophe Schwaab intitulée « Pour des règles équitables de stationnement lors de manifestations » ;
- 2. **d'autoriser** la Municipalité à continuer de traiter les quelques cas de stationnement amendés par l'APOL par la Commission de police communale comme cela s'est fait jusqu'à ce jour.

Ainsi délibéré en séance du 2 novembre 2015

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 2 novembre 2015

Présidence: M. Yves Sesseli

Objet : REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE PORTE-OUTILS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 17/2015 de la Municipalité du 28 septembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix (à l'unanimité)



- 1. **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un nouveau véhicule ;
- 2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 160'000.- ;
- 3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 16'000.- par année, chapitre 431, la 1^{ère} fois au budget 2016.

Ainsi délibéré en séance du 2 novembre 2015

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo